

Département du Var



Mairie de Draguignan

DECISION MUNICIPALE N ° 17 - 267

Objet : contentieux Monsieur Laurent USAI contre commune de Draguignan

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de Draguignan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122.22 ;

Vu la délibération n° 2014-023 en date du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014, n° 2015-155 du 12 novembre 2015 et n° 2017-111 en date du 12 juillet 2017, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment celle d'ester en justice ;

Considérant le litige qui oppose Monsieur Laurent USAI à la commune de Draguignan ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'ester en Justice au nom de la commune de Draguignan dans le cadre du litige qui oppose Monsieur Laurent USAI à ladite commune.

Article 2 : De désigner Maître Jean MASSABIAU, avocat au barreau de Draguignan, sis 211 rue Jean Jaurès 83600 Fréjus, afin de représenter et défendre la commune dans cette affaire devant l'ensemble des juridictions compétentes.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Draguignan et Madame la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de la Justice Administrative, qu'un délai de deux mois est ouvert à compter de la publication pour contester la présente décision devant le tribunal administratif, territorialement compétent.

A Draguignan, le 01.09.17



RICHARD STRAMBIO

Maire de Draguignan